

# MODULE COMPLÉMENTAIRE SSIAP 2

## CHEF D'ÉQUIPE DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES



**Durée**  
28 heures  
de formation



**Lieu**  
Au centre de  
formation  
ou en Intra



**Effectifs**  
15 personnes max.



**Contact**  
0693 777 666  
[contact@ssiap.re](mailto:contact@ssiap.re)



**Accessibilité  
aux PMR**  
Les locaux sont  
garantis accessibles  
aux PMR.



Taux de réussite



Taux de satisfaction



### PUBLIC CONCERNÉ

Les sous-officiers des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale et des titulaires du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers titulaires de l'unité de valeur PRV 1 ou AP 1 ou du certificat de prévention

### PRÉREQUIS

- Être titulaire du SST, AFPS, ou PSE1 en cours de validité ou PSC1 moins de 2 ans.
- Posséder un certificat médical d'aptitude datant de moins de 3 mois conforme à l'annexe VII de l'Arrêté du 2 mai 2005 modifié et être déclaré APTE.

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE LA FORMATION

A la fin de la certification le candidat dispose des connaissances et compétences suivantes :

- Connaître et mettre en œuvre les outils de gestion et de management d'une équipe,
- Manipuler des SSI,
- Connaître les dispositions applicables en hygiène et sécurité du travail,
- Connaître le rôle du chef de poste central de sécurité

- \* Manager l'équipe de sécurité
- \* Réaliser des comptes rendus aux autorités hiérarchiques
- \* Appliquer des consignes de sécurité
- \* Lire et manipuler des tableaux de signalisation
- \* Effectuer des rondes complémentaires de sécurité
- \* Instruction des agents Niveau 1 et contrôle des connaissances
- \* Effectuer l'entretien et les vérifications élémentaires des installations de sécurité
- \* Gérer des incidents ascenseurs
- \* Accompagner de la commission de sécurité incendie et d'accessibilité

Le candidat sera évalué sur sa capacité à :

- former les employés,
- diriger le poste de sécurité en cas de crise,
- rendre compte au commandant des opérations de secours des sapeurs pompiers en cas d'incendie
- gérer les opérations d'entretien des moyens de secours.

### PROGRAMME

- **Séquence 1** : Manipulation des systèmes de sécurité incendie
- **Séquence 2** : Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie
- **Séquence 3** : Chef du poste central de sécurité en situation de crise

### MODALITÉ DE FORMATION ET DÉLAI D'ACCÈS

- 1 formateur par jour
- Formation théorique et pratique

Possibilité d'intégrer une session en moins de 24 heures sous réserve de place(s) disponible(s) et de la signature de la convention de formation.

### TARIFS

A voir sur le devis et/ou la convention

### MODALITÉ D'ÉVALUATION

Evaluation sommative

### VALIDATION

- Présence à l'ensemble des séquences programmées au module complémentaire.
- Diplôme SSIAP 2 par équivalence.
- Délivrance d'un certificat de réalisation
- Délivrance d'une attestation de fin de formation

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000448223/>